



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PC 012 210 24 U1001

date de dépôt : 30 janvier 2024

demandeur : Monsieur WILSON-TIGHE CHARLES
pour : la création d'une terrasse en extension de
la maison

adresse terrain : lieu-dit SOULAGE, à Saint-André-
de-Najac (12270)

Commune de Saint-André-de-
Najac

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Le maire de Saint-André-de-Najac,
Maire au nom de l'Etat

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 30 janvier 2024 par Monsieur WILSON-TIGHE CHARLES demeurant 90 ECCLES ROAD SW11 1LX LONDON Royaume Uni;

Vu l'objet de la demande :

- pour la création d'une terrasse en extension de la maison ;
- sur un terrain situé lieu-dit SOULAGE, à Saint-André-de-Najac (12270) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie en date du 30 janvier 2024 de l'avis de dépôt de la présente demande;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Fait à Saint-André-de-Najac le: 04 AVR. 2024

Le maire

Christophe Dega

